

20.03.2007 - 09:30 Uhr

ASTAG et associations agricoles: action d'information commune

Berne (ots) -

L'Association suisse des transports routiers et les délégués de l'agriculture se sont rencontrés en marge de la session à Berne pour un entretien. Ce dernier a eu pour objet les récentes critiques selon lesquelles les paysans effectuent de plus en plus souvent des transports illégaux avec des véhicules agricoles. Dans le cadre d'une action concertée, l'ASTAG, l'Union suisse des paysans et l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture (ASETA) souhaitent à présent informer leurs membres sur le type de transports pouvant légalement être effectués avec des véhicules agricoles. Les dirigeants des associations ont précisé par la même occasion qu'ils comptent à l'avenir davantage se soutenir mutuellement dans le contexte politique actuel.

La branche des transports routiers ayant exprimé au cours des mois passés de plus en plus souvent des critiques à propos de la concurrence illicite qui lui est livrée par les transports avec ces véhicules agricoles immatriculés à mauvais escient, les délégués de l'ASTAG, de l'USP et de l'ASETA se sont rencontrés en marge de la session à Berne pour un entretien. Les deux parties ont constaté à cette occasion que le respect de la législation en vigueur leur tient à coeur. L'Union suisse des paysans USP et l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture vont s'engager pour mettre le holà aux transports professionnels avec des véhicules agricoles (tracteurs avec des plaques vertes). L'ASTAG va de son côté informer ses membres que les transports effectués avec des tracteurs immatriculés avec des plaques blanches sont autorisés.

Les réglementations actuelles sont suffisantes - les cantons doivent les appliquer avec une rigueur accrue

Les trois associations vont aussi s'adresser encore une fois ensemble aux cantons pour qu'ils surveillent l'application des réglementations actuelles avec une plus grande rigueur. Les législations actuellement en vigueur sont considérées par les deux parties comme suffisantes. Il suffit de les mettre en application.

Dans l'ensemble, on s'est accordé à penser que le but n'était pas de chicaner l'une ou l'autre des parties par des réglementations plus étendues. L'Union suisse des paysans s'est par exemple prononcée récemment elle aussi contre une nouvelle augmentation de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) car l'agriculture ne dispose dans de nombreux secteurs quotidiens pas d'alternatives valables au transport routier.

Contact:

Association suisse des transports routiers ASTAG
Michael Gehrken
Weissenbühlweg 3
3007 Bern
Tél.: +41/31/370'85'24

Union suisse des paysans
Heinz Hänni
Kapellenstrasse 5
3011 Bern
Tél.: +41/31/385'36'40

Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Jürg G. Fischer
Ausserdorfstrasse 31
5223 Riniken
Tél.: +41/56/441'20'22

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100001880/100527520> abgerufen werden.